



Techni-Soft est un fournisseur de logiciels compatibles avec la norme AQP. Depuis 33 ans nous travaillons avec les entreprises du TP, les carrières... A la demande de nos clients nous avons développés un logiciel spécifique répondant aux normes AQP !

Pour retrouver les détail de la normes AQP :

(source : <http://www.aqp.asso.fr/referentiel-fonctionnement/principes/>)

La pesée sous le système AQP est obligatoire pour tout marché où une pesée est requise, que ce soit pour le paiement des enrobés ou des raisons réglementaires (obligation de bons de pesée sur route ouverte). Cas de pesée non requise : chantier en circuit fermé (hors réseau routier public) ET paiement au forfait ou au m2.

Les trois éléments constitutifs de la chaine de pesage AQP (centrale mobile, pont-bascule, système informatique) pouvant être dissociés d'un chantier à l'autre, il est impératif de disposer d'attestations de conformité pour chacun d'entre eux.

Les attestations de conformité « Centrale mobile » et « Système informatique » ont chacune une durée de validité de 15 mois ou de 6 chantiers (clause la plus exigeante à retenir).

L'attestation de conformité « Pont-bascule » est sans limite de durée. Celle-ci n'est remise en cause qu'en cas de mauvais fonctionnement interdisant son utilisation réglementaire ou d'impossibilité de branchement du système informatique AQP. Dans ces cas, le balancier ne peut émettre de certificat de plombage/scellement.

Le label AQP est attribué pour un site de production ET la période pendant laquelle la centrale mobile travaille sur ce site.

Pour l'obtenir l'entreprise gestionnaire devra communiquer à l'association AQP les éléments suivants :

- copie du certificat de plombage/scellement du balancier ;
- copie du carnet métrologique ;
- copie de la page « Paramètres AQP-Mobile » (édité par le logiciel AQP version centrales mobiles) ;
- nom et numéro de téléphone du Chef de poste ;
- dates de début et de fin du chantier AQP.

Après vérification par l'association AQP de la validité des attestations de conformité, le label AQP sera adressé à l'entreprise gestionnaire.